



Rapport annuel 2023

Pour des séparations moins conflictuelles

Un nouveau dispositif genevois au bénéfice des enfants et de leurs parents

1. Résumé

Après une phase d'élaboration en 2020 et 2021, suivie d'une phase test en 2022, le dispositif a pris son envol en 2023. L'association a pu proposer l'ensemble des prestations prévues.

À la suite de la campagne de promotion de nos actions et valeurs courant 2022, l'association s'est fait connaître et de nombreuses demandes de familles nous sont parvenues.

L'équipe professionnelle de qualité a su répondre à cette demande et s'est étoffée en cours d'année pour répondre à cette croissance.

L'association a continué à travailler en collaboration avec le réseau et les structures étatiques. La nécessité de l'offre de Scopale, soit une intervention primaire et précoce, est maintenant entièrement reconnue par l'ensemble des partenaires.

L'association, à travers son Comité et son assistante administrative, a dû développer des outils et un suivi pointu pour faire face à la croissance des prestations. Cela a nécessité un investissement important.

2. Consultations interdisciplinaires pour parents séparés

Objectifs

- Recevoir les parents rapidement pour les aider à **envisager la séparation sous l'angle de la coopération parentale**
- Faire exister l'enfant et ses besoins dans la mise en place de la séparation
- Permettre aux parents de s'approprier pleinement leur rôle parental plutôt que de déléguer à des professionnel.le.s les décisions concrètes concernant leurs enfants.

Concept

- **3 séances où les parents sont reçus ensemble en setting coparental** «child focus» par un binôme médiateur.trice/thérapeute en co-intervention
- Séances d'une durée de 1h30, espacées d'environ 2-3 semaines.
- Un **bilan** au terme du processus avec **une orientation** des parents vers d'autres professionnel.le.s si nécessaire.

Public cible

- Parents séparés ou en cours de séparation, en principe le plus tôt possible, émargeant au registre des publics ciblés par la promotion et la prévention primaire & secondaire en la matière. Les parents peuvent vivre sous le même toit ou habiter séparément.

Mise en œuvre

- Un **canevas détaillé** a été élaboré pour chacune des 3 séances, afin de pouvoir articuler thérapie et médiation.
- Un **processus de sélection des familles** se fait par le secrétariat en collaboration avec les intervenants afin d'éviter les contre-indications (conflit durablement cristallisé et judiciaire).
- **En 2023**, 14 familles ont été prises en charge, 13 couples accompagnés dont le processus a été terminé et un couple qui a suivi une séance (processus inachevé).
- **9 binômes médiateur-psychologue** différents ont été formés.

Résultats (selon les constats des intervenant.es et les feedbacks des parents)

- Les intervenant.es ont pu établir un bon lien avec les parents qui a favorisé **l'apaisement des potentiels sujets conflictuels**.
- Les parents ont l'occasion de travailler sur leurs divergences, sur leurs tensions, de trouver des accords et de **se centrer sur leurs enfants**.
- Les trois séances permettent aux parents d'entendre la souffrance de l'autre parent, de revisiter leur histoire de famille, de réfléchir à l'histoire qu'ils sont d'accord de laisser à leurs enfants et de prendre de petits engagements. Les trois séances ont pour objectif de permettre aux parents d'envisager la vie de famille dans sa continuité, depuis la rencontre jusqu'à la vie séparée **en partant du point de vue des enfants**.

Conclusions

- La conception du dispositif sur 3 séances est fonctionnelle et permet de s'ajuster aux particularités de chacune des situations.
- L'articulation entre thérapie et médiation se complète bien et est appréciée tant par les intervenant.es que par les parents.
- Les effets recherchés ont été atteints permettant à **la majorité des ex-couples d'apaiser leurs tensions et de parvenir à des accords ou des solutions même transitoires**.
- Au terme du processus, un feedback est donné aux parents, et peut les encourager à s'orienter vers une médiation, vers une thérapie individuelle ou en coparentalité, ou vers un.e avocat.e spécialisé.e.

3. Ateliers pour parents séparés

Les Ateliers pour parents séparés ont été élaborés et mis en place par une équipe interdisciplinaire de professionnel.le.s qui s'est inspirée d'une part d'un ensemble de formations et services offerts aux parents en difficulté (Family Foundation aux USA, « Kinder im Blick » en Allemagne), et d'autre part de leur expérience de terrain. Le contenu des Ateliers est à la fois didactique et dérivé des connaissances scientifiques récentes sur l'accompagnement des parents en situation de séparation. Les Ateliers sont structurés en 7 séances de 2 heures (dispensées en principe à quinzaine).

La première édition des Ateliers a eu lieu en mars 2023. Il était également ouvert aux parents qui participaient seuls (par exemple parce que leurs ex-conjoints rencontraient des difficultés à communiquer en français). Les participant.e.s étaient réparti.es en deux groupes, les ex-partenaires étant chacun dans un groupe différent afin de favoriser une capacité réflexive pouvant être davantage mobilisée en l'absence du regard de l'autre.

Le premier groupe a compris 5 participant.e.s, le second 6 participant.e.s. Les parents étaient au début du processus de séparation, ou dans un processus de séparation peu judiciairisée. Les thèmes abordés ont été la fin de la conjugalité, la continuation de la coparentalité et ses spécificités post-séparation, et les besoins des enfants. Le retour qualitatif des participant.e.s a été récolté lors de la dernière séance. Les deux groupes ont exprimé un avis positif commun sur : l'utilité des apports des Ateliers (notamment sur la lecture du vécu de l'enfant, ses besoins, les rôles qu'il prend dans la famille), le bénéfice d'avoir des moments de réflexion (par exemple, sur la posture des parents auprès des enfants), et l'apport des propositions concrètes pour améliorer la communication avec l'ex-partenaire (par exemple se référer aux apports du cours pour se recentrer sur les besoins de l'enfant dans les moments de désaccord).

Un questionnaire d'évaluation systématique a été élaboré à partir de ces retours et sera utilisé à la fin de la deuxième édition des Ateliers, qui est en cours. Elle a démarré en février 2024, au CSP de Genève, et se terminera en début juin.

4. Formation des professionnel.le.s

Scopale collabore avec l'Université de Genève, notamment avec les facultés de droit et de psychologie, dans la perspective de promouvoir l'interdisciplinarité et la formation spécifique indispensables à la prise en charge par les réseaux socio-psycho-médico-judiciaire qui sont confrontés aux situations de séparation parentale.

Dans cette perspective, un premier séminaire d'une journée intitulé « Coopérer pour éviter les ruptures de lien dans les transitions familiales » a eu lieu en février 2023. Des ateliers animés en binômes interdisciplinaires ont mis en exergue les richesses et les difficultés de la collaboration entre les différentes professions, suivis par une discussion en table ronde. La journée a réuni environ 150 participant.e.s et les retours ont été très positifs.

5. Communication et plaidoyer

Une communication dans la continuité

Afin d'accompagner les inscriptions aux sessions des ateliers prévues en 2024, le comité a effectué des changements sur le flyer tant au niveau de sa forme que de son contenu. Le document a été imprimé à 500 exemplaires en 2023 et a été envoyé ou distribué soit sous forme papier, soit sous forme PDF, à tout le réseau de Scopale ainsi qu'aux pédiatres du canton de Genève.

L'association a été invitée à participer à l'Assemblée générale des pédiatres de Genève afin de présenter nos prestations. Les pédiatres, en tant que premières et premiers témoins des séparations parentales, sont un public prescripteur fondamental. L'accueil a été très chaleureux.

Après une campagne médiatique impactante en 2022, le comité a développé un plan d'actions qui focalisait sur les ateliers prévus en 2024.

Participation au groupe de travail du Pouvoir judiciaire

ScopalE a continué à œuvrer pour l'élaboration de la loi sur la médiation qui a mené à l'ouverture en janvier 2024 du Bureau de la médiation au sein du Pouvoir judiciaire.

6. Perspectives 2024

Consultations interdisciplinaires pour parents séparés

Le groupe de travail continuera à offrir la prestation à tous les parents en faisant la demande et remplissant les conditions d'admission. L'équipe professionnelle continue à s'agrandir, afin de répondre à la demande croissante.

Ateliers

ScopalE proposera 2 sessions d'ateliers par année civile, l'une au printemps et l'autre en automne. L'équipe professionnelle s'élargira, afin de permettre cette augmentation de la prestation.

La mise en place d'une collaboration entre ScopalE et l'OEJ a débuté à la fin de l'année 2023 et se poursuit actuellement pour soutenir les Ateliers pendant l'année 2024.

Formation des professionnels

En 2023, le groupe de travail, comprenant ScopalE, le Centre d'étude, de technique et d'évaluation législatives (CETEL) et la Section de Psychologie de l'Université de Genève, a poursuivi sa lancée pour mettre en place une deuxième journée de séminaire qui se tient le 18 avril 2024 et qui s'intitule « Interdisciplinarité et transitions familiales : les enfants sont-ils au centre ? ».

Cette formation s'adresse à tous les professionnel.le.s accompagnant la séparation parentale (juges, médiateurs.trice.s, avocat.e.s, psychologues, psychiatres et pédopsychiatres, pédiatres, intervenant.e.s en protection de l'enfance, notaires), ainsi qu'aux futur.e.s professionnel.le.s, soit les étudiant.e.s.

7. Le Comité interdisciplinaire

Me Camille Maulini, (Co-présidente), avocate, Association des juristes progressistes, Genève
 Mme Katharina Schindler Bagnoud, (Co-présidente), sociologue, Directrice de l'École des Parents Genève.

Mme Laurence Bagnoud-Roth, (Vice-présidente), psychologue-psychothérapeute, FSP- THERAPEA Genève, juge assesseur.

Mme Alexandra Spiess, (Vice-présidente), éducatrice spécialisée, thérapeute systémique et de famille Asthéfis, Responsable AS'TRAME Genève.

Mme Véronique Stähli, (Trésorière), médiatrice FSM/ASMF assermentée, Directrice AMPM-ASTURAL.

Mme Christina Maneff, (Membre), pédiatre FMH, thérapeute systémique de couple et de famille.
 M. Daniel Pasquier, (élection formelle en tant que membre en 2024), Spécialiste communication.

8. Remerciements

Soutiens financiers

Le Comité remercie chaleureusement :

- Le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)
- La Loterie romande
- Une Fondation privée
- La Fondation Dora

Pour leur soutien administratif et logistique

Rocchina Perillo-Cuozzo, CETEL, UNIGE

Claudia Villaman George, Scopale

Les membres du Groupe de travail

Ateliers collectifs :

- Mme Amélie Baudère (Psychologue-psychothérapeute, SEI-ASTURAL)
- M. Marc Devigne (Thérapeute de famille, AS'TRAME Vaud)
- M. Nicolas Favez, (Professeur ordinaire en psychologie, FAPSE-UNIGE)
- Mme Marta Fragapane (Psychologue-psychothérapeute FSP, thérapeute de famille, AS'TRAME Genève)
- M. Nilo Puglisi (Psychologue, AS'TRAME Vaud, assistant doctorant-UNIGE)

Consultations interdisciplinaires :

- Mme Laurence Bagnoud Roth (Psychologue-psychothérapeute FSP, THERAPEA Genève, juge assesseur)
- M. Alexandre Balmer (Médiateur en protection de l'enfance)
- Mme Aude Belkherroubi (Psychologue FSP, THERAPEA Genève)
- M. Pierre-Alain Corajod (Médiateur FSM)
- Mme Emilia Fernandez (Médiatrice FSM)
- Mme Christina Maneff (Pédiatre, thérapeute systémique de couple et de famille)

- Mme Camille Morier (Psychologue-psychothérapeute FSP, THERAPEA Genève)
- Mme Alexandra Spiess (Éducatrice spécialisée, thérapeute systémique et de famille Asthéfis, Responsable, AS'TRAME Genève)
- Mme Véronique Stähli (Médiatrice, Directrice AMPM-ASTURAL)
- Mme Sandrine Tornare (Avocat et Médiatrice)
- Mme Sandra Vallade (Thérapeute systémique et de famille, AS'TRAME Genève)

Formation :

- Mme Michelle Cottier (Professeure ordinaire, Faculté de droit-UNIGE)
- M. Nicolas Favez (Professeur ordinaire en psychologie, FAPSE-UNIGE)
- Mme Alexandra Spiess (Thérapeute systémique et de famille, AS'TRAME Genève)

Madame Anne De Montmollin, Directrice de la Fondation AS'TRAME, pour le suivi financier et la recherche de fonds pour l'association Scopale.